

## **Installation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la commune de Boussières**

**Rapporteur : M. Le Président**

Suite à un recensement complémentaire effectué en 2001 et approuvé par arrêté ministériel en date du 9 janvier 2002, la population municipale de la commune de Boussières est passée de 929 habitants à 1000 habitants (et de 942 à 1013 habitants pour la population totale).

L'article 4 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon prévoit que le nombre de délégués par commune est fixé en fonction de l'importance démographique de la commune ; les communes dont la population municipale totale est égale ou supérieure à 1000 habitants, disposent de deux délégués.

Cet article précise enfin que toute modification du nombre de délégués résultant de la variation de la population d'une commune intervenant à la faveur d'un recensement complémentaire sera prise en compte dès lors que la commune produira un document de l'INSEE attestant de la variation de la population.

Conformément à ces dispositions, le conseil municipal de la commune de Boussières a désigné un délégué titulaire et un délégué suppléant à la CAGB:

- M. Bertrand ASTRIC délégué suppléant actuel de M. POULET devient délégué titulaire
- Mme Isabelle VEYRY devient déléguée suppléante de M. POULET

Le conseil municipal devra encore désigner un délégué suppléant pour M. ASTRIC.

Cette modification n'induit pas une nouvelle désignation pour la Ville de Besançon.

**Le Conseil de Communauté installe M. Bertrand ASTRIC comme délégué titulaire et Mme Isabelle VEYRY comme déléguée suppléante de M. Michel POULET.**

Pour extrait conforme,

Le Président